

RCS : BOBIGNY Code greffe : 9301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 04926 Numéro SIREN : 820 475 689 Nom ou dénomination : 3D TRADE
--

Ce dépôt a été enregistré le 26/11/2021 sous le numéro de dépôt 42565

26 NOV. 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

①

BILAN – ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2021

Désignation de l'entreprise : 3D TRADE		1 2		
Adresse de l'entreprise 43-45 RUE DE LA HAIE COQ 93300 AUBERVILLIERS		Durée de l'exercice précédent * 1 2		
Numéro SIRET * 8 2 0 4 7 5 6 8 9 0 0 0 1 5		Néant ☐ *		
		Exercice N clos le 3 1 1 2 0 2 0		
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	
		Net 3		
Capital souscrit non appelé (I) AA				
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement * AB	AC	
		Frais de développement * CX	CQ	
		Concessions, brevets et droits similaires AF	AG	2 900 2 336 564
		Fonds commercial (1) AH	AI	
		Autres immobilisations incorporelles AJ	AK	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL	AM	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains AN	AO	
		Constructions AP	AQ	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels AR	AS	8 443 6 806 1 638
		Autres immobilisations corporelles AT	AU	76 481 13 736 62 745
		Immobilisations en cours AV	AW	
		Avances et acomptes AX	AY	
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS	CT	
		Autres participations CU	CV	
		Créances rattachées à des participations BB	BC	
Autres titres immobilisés BD		BE		
Prêts BF		BG		
Autres immobilisations financières * BH		BI	10 900 10 900	
TOTAL (II) BJ		BK	98 724 22 878 75 847	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements BL	BM	
		En cours de production de biens BN	BO	
		En cours de production de services BP	BQ	
		Produits intermédiaires et finis BR	BS	
		Marchandises BT	BU	380 992 380 992
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes BV	BW	26 366 26 366
		Clients et comptes rattachés (3)* BX	BY	1 380 803 1 380 803
		Autres créances (3) BZ	CA	1 703 589 1 703 589
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé CB	CC	
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :) CD	CE	30 178 30 178
Disponibilités CF		CG	1 775 755 1 775 755	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)* CH	CI	3 935 3 935	
	TOTAL (III) CJ	CK	5 301 618 5 301 618	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW			
	Primes de remboursement des obligations (V) CM			
	Écarts de conversion actif * (VI) CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO	1A	5 400 342 22 878 5 377 465	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		CP	(3) Part à plus d'un an : CR	
Clause de réserve de propriété : *		Stocks :	Créances :	

SAGE Experts-comptables Janvier 2021

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SD

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2021

Désignation de l'entreprise		3D TRADE		Néant ☐ *		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 2 000)			DA	2 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)			DG		
	Report à nouveau			DH	216 784	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	526 714	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (II)			DL	745 499	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
	Avances conditionnées			DN		
	TOTAL (III)			DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	400 000	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	3 309 929	
	Dettes fiscales et sociales			DY	502 037	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA	420 000	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	4 631 966		
Ecart de conversion passif * (V)			ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	5 377 465		
RENVOS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
			Écart de réévaluation libre	1D		
			Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	4 631 966
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

2D

PREAMBULE

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2020 dont le total est de 5 377 464,65 E et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de 526 714,26 E, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.



REGLES ET METHODES COMPTABLES

- Règles et méthodes comptables
- Changements de méthode

COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

- Etat des immobilisations
- Etat des amortissements
- Etat des échéances des créances et des dettes

Informations et commentaires sur :

- Produits et avoirs à recevoir
- Charges à payer et avoirs à établir
- Charges et produits constatés d'avance
- Ventilation du chiffre d'affaires net
- Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

- Résultat des 5 derniers exercices

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes:

1.1 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Type	Durée
Logiciels informatiques	de 01 à 03 ans
Brevets	07 ans
Agencements, aménagements des terrains	de 06 à 10 ans
Constructions	de 10 à 20 ans
Agencement des constructions	12 ans
Matériel et outillage industriels	05 ans
Agencements, aménagements, installations	de 06 à 10 ans
Matériel de transport	04 ans
Matériel de bureau et informatique	de 03 à 10 ans
Mobilier	de 05 à 10 ans

1.2 - IMMOBILISATIONS FINANCIERES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

1.3 - STOCKS

Les stocks sont évalués suivant la méthode "premier entré, premier sorti".

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production.

Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks.

Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

Les stocks ont, le cas échéant, été dépréciés pour tenir compte de leur valeur de réalisation nette à la date d'arrêté des comptes.

1.4 - CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

1.5 - OPERATIONS EN DEVISES

Les charges et les produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice.

La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en "écart de conversion". Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision en totalité.

1.6 - COMPTABILISATION, PRESENTATION DU CICE

Le CICE est comptabilisé au rythme de l'engagement, il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile, pour les comptes annuels comme pour les comptes intermédiaires ou consolidés, en normes françaises comme en IFRS.

En outre, compte tenu des conditions de fiabilité et de probabilité d'obtention du CICE, sa prise en compte pour des éléments de rémunération différés à long terme devrait être rare.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option :

- d'une diminution des charges de personnel, crédit d'un sous compte 64 (ANC, note d'information du 28 février 2013),

- une des autres solutions envisagées (en diminution de l'impôt ou en produit d'exploitation).

La comptabilisation du CICE, en IFRS, est présentée suivant l'une des deux possibilités retenues par la CNCC :

- Comptabilisation des subventions publiques et informations à fournir sur l'aide publique, en déduction des charges de personnel auxquelles il est lié ou en « Autres produits »
- Comptabilisation en « Avantages du personnel » en déduction des frais de personnel

Les impacts de la prise en compte du CICE sur les états financiers, sont les suivants :

Conformément aux dispositions de l'article 244 quater C du code général des impôts, nous précisons que le CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, notre entité l'utilise à travers notamment des efforts :

- en matière d'investissement (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de recherche, d'innovation (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de formation et de recrutement (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de prospection de nouveaux marchés (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de transition écologique et énergétique (indiquer éventuellement un montant ou %)
- et de reconstitution de leur fonds de roulement (indiquer éventuellement un montant ou %)

1.7 - FONDS COMMERCIAL

Le fonds commercial n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an, et dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Ce test conduit à constater une dépréciation lorsque la valeur d'usage du fonds commercial est inférieure à sa valeur nette comptable.

(OU) Le fonds commercial fait l'objet d'une durée d'utilisation limitée. Il est amorti linéairement sur une durée de ... Il fait l'objet d'un test de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

Option pour l'amortissement du fonds commercial sur 10 ans (réservé aux petites entreprises définies à l'article L123-16 du code de commerce) :

Le fonds commercial fait l'objet d'une durée d'utilisation limitée. Il est amorti linéairement sur une durée de 10 ans conformément à l'option permise par le règlement n°2015-06 du 23 novembre 2015. Il fait l'objet d'un test de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

Rappel important:

Préciser les modalités de mise en oeuvre du test de dépréciation et les modalités d'affectation à un groupe d'actif le cas échéant.

1.8 - Impact de la pandémie due au coronavirus (COVID-19)

Conformément aux principes comptables applicables en France, la pandémie de COVID-19 est un événement postérieur au 31 décembre 2019 qui ne donne pas lieu à une modification du bilan et du compte de résultat clos au 31 décembre 2019. Ainsi tous les postes du bilan et du compte de résultat sont comptabilisés et évalués sans tenir de conséquences de cet événement.

1.8.1 - Sans impact sur l'activité de l'entreprise

L'émergence et l'expansion du coronavirus début 2020 ont affecté les activités économiques et commerciales au plan mondial. Cependant, cette situation n'a pas eu d'impacts majeurs sur notre activité depuis le 1er janvier 2020.

1.8.2 - Avec impact sur l'activité de l'entreprise, mais sans être en capacité de le chiffrer et sans remise en cause de la continuité

L'émergence et l'expansion du coronavirus début 2020 ont affecté les activités économiques et commerciales au plan mondial. Cette situation a eu des impacts sur notre activité depuis le 1er janvier 2020, sans toutefois remettre en cause la continuité d'exploitation. La situation est extrêmement évolutive et volatile. Il est difficile, à ce stade, d'en estimer les impacts financiers sur notre activité.

1.8.3 - Avec impact sur l'activité de l'entreprise et chiffrage possible et fiable, et sans incertitude significative sur la capacité à poursuivre l'exploitation

L'émergence et l'expansion du coronavirus début 2020 ont affecté les activités économiques et commerciales au plan mondial. Cette situation extrêmement volatile et évolutive, sans toutefois remettre en cause la continuité d'exploitation, aura des impacts significatifs sur notre activité à partir de 1er janvier 2020. Ces impacts sont présentés par nature d'évènement et leurs conséquences sur les postes du bilan et/ou du compte de résultat (à choisir en fonction des cas) :

- Pour chaque nature d'évènement identifié ayant eu des conséquences sur les postes :
 - . Par ex : fermeture d'une usine
- Conséquences sur les postes du bilan et du compte de résultat :
 - . Dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles
 - Estimation de l'impact financier :
xxxxxxxxx €
ou
Dans les conditions actuelles, il n'a pas été possible d'estimer précisément l'impact financier concernant ce poste
 - . Dépréciation des créances clients
 - Estimation de l'impact financier :
xxxxxxxxx €
ou
Dans les conditions actuelles, il n'a pas été possible d'estimer précisément l'impact financier concernant ce poste
 - . Dépréciation des stocks
 - Estimation de l'impact financier :
xxxxxxxxx €
ou
Dans les conditions actuelles, il n'a pas été possible d'estimer précisément l'impact financier concernant ce poste
 - . Impôts différés actifs (le cas échéant)
 - Estimation de l'impact financier :
xxxxxxxxx €
ou
Dans les conditions actuelles, il n'a pas été possible d'estimer précisément l'impact financier concernant ce poste
 - . Valorisation des placements / instruments financiers
 - Estimation de l'impact financier :
xxxxxxxxx €
ou
Dans les conditions actuelles, il n'a pas été possible d'estimer précisément l'impact financier concernant ce poste
 - . Emprunts
 - . Conséquences financières sur les reports d'échéances et les ratios de convenance bancaires
 - Estimation de l'impact financier :
 - . Mise en place de restructuration des emprunts et le recours à des prêts garantis par l'État.

1.8.4 - Avec des incertitudes significatives sur la capacité à poursuivre l'exploitation constatées postérieurement à la date de clôture mais avant la date de l'arrêté des comptes

Rappel : La CNCC a indiqué dans sa Note d'information I ~ « Les rapports du commissaire aux comptes sur les comptes annuels et consolidés » (décembre 2018) paragraphe 5.22, que le caractère pertinent de l'information donnée dans l'annexe sur la nature et les implications de cette incertitude significative est apprécié au regard de la description des principaux faits ou situations à l'origine de cette incertitude significative, de la description des plans d'action engagés par la direction de l'entité pour y faire face et de la mention qu'en conséquence l'entité pourrait ne pas être en mesure de réaliser ses actifs et de régler ses dettes dans le cadre normal de son activité.

L'émergence et l'expansion du coronavirus début 2020 ont affecté les activités économiques et commerciales au plan mondial. Cette situation a eu des impacts significatifs sur notre activité depuis le 1er janvier 2020, notamment sur xxxxxx.(à compléter : par exemples, fermeture de sites).

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ont été préparés sur la base de la continuité d'exploitation qui implique la réalisation des actifs, le règlement des dettes et engagements dans le cadre normal de l'activité et ne tiennent pas compte des ajustements éventuels qui pourraient être nécessaires eu égard à l'ampleur de la perturbation liée au Covid-19. En effet, la société s'attend à supporter de fortes pertes de marge en raison de la baisse de son chiffre d'affaires estimée à ce stade à xxx% (impact à estimer) et des dépenses significatives pour poursuivre et développer ses activités, malgré le recours à des mesures de chômage partiel (à préciser le cas échéant) et la mise en place de restructuration des emprunts en cours (à préciser le cas échéant) et le recours à des prêts garantis par l'État (le cas échéant). De plus, compte tenu du caractère extrêmement évolutif de la situation, rien ne permet à ce stade, d'assurer que les activités annexes A et B permettront à la société d'atteindre la rentabilité ou une trésorerie positive (le cas échéant).

1.8.5 - Avec la continuité d'exploitation définitivement compromise constatée postérieurement à la date de clôture mais avant la date de l'arrêté des comptes

Rappel : La CNCC a indiqué dans sa Note d'Information I ~ « Les rapports du commissaire aux comptes sur les comptes annuels et consolidés » (décembre 2018) paragraphe 5.3 que la continuité d'exploitation est définitivement compromise lorsqu'une décision de cessation d'activité a été prise ou a été formellement engagée par les dirigeants, ou lorsqu'une décision judiciaire a été prononcée visant à mettre un terme aux activités de l'entité.

L'émergence et l'expansion du coronavirus début 2020 ont affecté les activités économiques et commerciales au plan mondial. Cette situation a eu des impacts significatifs sur notre activité depuis le 1er janvier 2020, notamment sur xxxxxx (à compléter : par exemples, fermeture de sites, décision de cessation d'activité, décision judiciaire de mettre un terme aux activités) et remettent en cause la continuité d'exploitation.

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ont été préparés sur la base de la continuité d'exploitation qui implique la réalisation des actifs, le règlement des dettes et engagements dans le cadre normal de l'activité. Ils ne tiennent donc pas comptes des ajustements significatifs qui s'avèreront nécessaires eu égard à l'ampleur de la perturbation liée au Covid-19.

L'information nécessaire à la bonne compréhension de la situation de l'entité est retracée dans les comptes simplifiés présentés ci-dessous en valeurs liquidatives.

(Présenter dans l'annexe un bilan et un compte de résultat simplifiés en valeur liquidatives).

1.8.6 - Avec impact sur l'activité de l'entreprise et avec remise en cause de la continuité d'exploitation après la date de l'arrêté des comptes

Rappel : lorsque la remise en cause de la continuité d'exploitation est constatée postérieurement à la date de l'arrêté des comptes. La CNCC a indiqué dans sa Note d'Information II -« Le commissaire aux comptes et les événements postérieurs à la clôture des comptes» §1,221 de février 2010, qu'une communication appropriée doit être fournie à l'organe appelé à statuer sur les comptes. Une solution alternative pourrait être de procéder à un nouvel arrêté des comptes.

2 - CHANGEMENTS DE METHODE

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Etablissement des états financiers en conformité avec :

- le règlement de l'Autorité des Normes Comptables N°2017-01 du 05 mai 2017, modifié par le règlement ANC N°2017-03 du 03 novembre 2017
- les articles L123-12 à L123-28 du Code du Commerce 2017 et mis à jour des différents règlements complémentaires à la date d'établissement des comptes annuels.

ANNEXE

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Aux comptes annuels présentée en Euro

Edité le 26/08/2021

ANNEXE

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Aux comptes annuels présentée en Euro

Edité le 26/08/2021

3 - ETAT DES IMMOBILISATIONS

	Valeur brute des immob. au début d'exercice	Augmentations Réévaluat. en cours d'exercice	Augmentations Acquisit', créat' virent pst à pst
Frais d'établissement, recherche, développement			
Autres immobilisations incorporelles	2 900		
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Install. générales, agencements, constructions			
Install. techniques, matériel, outillages industriels	8 443		
Autres install., agencements, aménagements	9 520		10 832
Matériel de transport			24 550
Matériel de bureau, informatique, mobilier	22 721		8 858
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL	40 684		44 240
Participations évaluées par équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	10 900		
TOTAL	10 900		
TOTAL GENERAL	54 484		44 240

	Diminutions Par virement de pst à pst	Diminutions Par cession ou mise HS	Valeur brute des immob. à fin d'exercice	Réév. légale Val origine à fin d'exercice
Frais d'établissement, recherche, développement				
Autres immobilisations incorporelles			2 900	2 900
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Install. générales, agencements, constructions				
Install. techniques, matériel, outillages industriels			8 443	8 443
Autres install., agencements, aménagements			20 352	20 352
Matériel de transport			24 550	24 550
Matériel de bureau, informatique, mobilier			31 579	31 579
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL			84 924	84 924
Participations évaluées par équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières			10 900	
TOTAL			10 900	
TOTAL GENERAL			98 724	87 824

ANNEXE

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Aux comptes annuels présentée en Euro

Edité le 26/08/2021

4 - ETAT DES AMORTISSEMENTS

	Situations et mouvements de l'exercice			
	Début exercice	Dotations exercice	Elem. sortis reprises	Fin exercice
Frais d'établissement, recherche				
Autres immobilisations incorporelles	1 369	967		2 336
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Install. générales, agencements, constructions				
Install. techniques, matériel et outill. industriels	5 117	1 689		6 806
Installations, agencements divers	1 456	1 625		3 081
Matériel de transport		696		696
Matériel de bureau, informatique, mobilier	4 590	5 369		9 959
Emballages récupérables et divers				
TOTAL	11 163	9 379		20 542
TOTAL GENERAL	12 532	10 345		22 878

	Ventilation des dotations aux amortissements de l'exercice			Mouvements affectant la prov. pour amort. dérog.	
	Linéaire	Dégressif	Exceptionnel	Dotations	Reprises
Frais d'établissement, recherche					
Autres immobilisations incorporelles	967				
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Install. gales, agencements, constructions					
Install. tech., matériel, outill. industriels	1 689				
Installations, agencements divers	1 625				
Matériel de transport	696				
Mat. de bureau, informatique, mobilier	5 369				
Emballages récupérables et divers					
TOTAL	9 379				
TOTAL GENERAL	10 345				

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net début	Augmentation	Dotations aux aux amort.	Montant net à la fin
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement obligations				

ANNEXE

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Aux comptes annuels présentée en Euro

Edité le 26/08/2021

5 - ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	10 900		10 900
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	1 380 803	1 380 803	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	12 378	12 378	
Sécurité sociale, autres organismes sociaux			
Etat et autres collectivités publiques:			
- Impôts sur les bénéfices			
- T.V.A.	1 129 375	1 129 375	
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés			
- Divers			
Groupe et associés			
Débiteurs divers	561 836	561 836	
Charges constatées d'avance	3 935	3 935	
TOTAL GENERAL	3 099 227	3 088 327	10 900
Montant des prêts accordés dans l'exercice			
Remboursements des prêts dans l'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	Plus 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des org. de crédits:				
- à un an maximum				
- plus d'un an	400 000	400 000		
Emprunts et dettes financières				
Fournisseurs et comptes rattachés	3 309 929	3 309 929		
Personnel et comptes rattachés	118 014	118 014		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	111 756	111 756		
Etat et autres collectivités publiques:				
- Impôts sur les bénéfices	208 197	208 197		
- T.V.A.	46 819	46 819		
- Obligations cautionnées				
- Autres impôts et taxes	17 250	17 250		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	420 000	420 000		
Dette représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	4 631 966	4 631 966		
Emprunts souscrits en cours d'exercice	400 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Emprunts et dettes contractés auprès associés				

RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

Nature des Indications / Périodes <u>Durée de l'exercice</u>	31/12/2020 12 mois	31/12/2019 12 mois	31/12/2018 12 mois	31/12/2017 12 mois	31/12/2016 mois
<u>I - Situation financière en fin d'exercice</u>					
a) Capital social	2 000	4 000	4 000		
b) Nombre d'actions émises					
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
<u>II - Résultat global des opérations effectives</u>					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	20 520 417	3 344 628	3 467 125	2 118 519	
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	745 257	109 818	135 437	-13 419	
c) Impôt sur les bénéfices	208 197	23 829	28 372	33 159	
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	537 060	85 989	107 065	-46 578	
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	526 714	78 949	103 721	-48 726	
f) Montants des bénéfices distribués					
g) Participation des salariés					
<u>III - Résultat des opérations réduit à une seule action</u>					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions					
b) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions					
c) Dividende versé à chaque action					
<u>IV - Personnel :</u>					
a) Nombre de salariés					
b) Montant de la masse salariale	609 622	595 476	558 929	405 640	
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, oeuvres sociales...)	177 185	187 311	169 755	106 788	

Observations complémentaires

SARL 3D TRADE

SOCIETE À RESPONSABILITE LIMITEE

AU CAPITAL DE 150 000 EUROS

SIEGE SOCIAL : 43 - 45 RUE DE LA HAIE COQ

93300 AUBERVILLIERS

RCS Bobigny : 820 475 689

AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

PAR LA GERANCE

=====

Conformément à son rapport de gestion, la gérance a proposé d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice clos le 31 Décembre 2020, soit la somme de 526 714 € de la manière suivante :

- au poste réserve légale	:	200 €
- au poste report à nouveau pour	:	526 514 €

DECISION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'A.G.O. DU 29 JUIN 2021

=====

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve les propositions de la gérance et, après avoir constaté que les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2020, se soldent par un bénéfice net comptable de 526 714 €, décide d'affecter ledit résultat.

- au poste réserve légale	:	200 €
- au poste report à nouveau pour	:	526 514 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.



SARL 3D TRADE

SOCIETE À RESPONSABILITE LIMITEE

AU CAPITAL DE 150 000 EUROS

SIEGE SOCIAL : 43 - 45 RUE DE LA HAIE COQ

93300 AUBERVILLIERS

=====

RCS Bobigny : 820 475 689

=====

RAPPORT DE GESTION DE LA GERANCE

À L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 29 JUIN 2021

RAPPORT DE GESTION SUR L'EXERCICE

CLOS AU 31 DECEMBRE 2020

Messieurs,

Nous vous avons convoqué en assemblée générale ordinaire annuelle conformément aux prescriptions légales et réglementaires et aux statuts de notre société, pour vous présenter un rapport sur la marche des affaires sociales pendant l'exercice ouvert le **1er JANVIER 2020** et clos le **31 DECEMBRE 2020** et soumettre à votre approbation les comptes de cet exercice.

Pour votre information, nous vous avons adressé avec le présent rapport, tous les documents prescrits par la Loi.

Comme vous avez pu le constater, la présentation des comptes annuels est conforme aux dispositions de la loi du 30 Avril 1983 et du Décret pris pour son application.

Ces comptes ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables selon les principes de prudence et d'indépendance des exercices, et en presumant la continuité de l'exploitation.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques.

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

1. SUR L'ACTIVITE DE LA SOCIETE PENDANT L'EXERCICE ECOULE

L'activité de l'exercice est retracée dans le compte de résultat qui regroupe les flux cycliques et fait apparaître le résultat de la période.

	2020
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	20 631 590
- Achats de marchandises	17 461 651
- Variation de stock marchandises	- 110 777
- Achats de matières premières et autres approv.	2 235
- Variation de stock de mat. prem.	-
- Autres achats et charges externes	1 679 069
- Impôts taxes et versements assimilés	65 631
- Salaires et traitements	609 622
- Charges sociales	177 185
- Dotations aux amortissements s/immobilis	10 345
- Dotations aux amortissements s/actif circulant	-
- Autres charges externes	471
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	19 895 432
RESULTAT D'EXPLOITATION	736 157
- Produits financiers	26
- Charges financières	897
RESULTAT FINANCIER	- 871
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	735 286
- Produits exceptionnels	-
- Charges exceptionnelles	375
RESULTAT EXCEPTIONNEL	- 375
- Impôts	208 197
TOTAL DES PRODUITS	20 631 615
TOTAL DES CHARGES	20 104 901
RESULTAT NET COMPTABLE	526 714

1.1 - SUR L'EVOLUTION PREVISIBLE :

Depuis la clôture de l'exercice soumis à votre approbation, l'activité de la société s'est poursuivie à des conditions normales et nous pensons qu'il en sera de même pour le reste de l'exercice.

1.2 - SUR LA PUBLICITE DES COMPTES :

Nous vous rappelons que les sociétés à responsabilité limitée sont tenues de déposer en double exemplaire, au greffe du tribunal de commerce, pour être annexés au registre du commerce et des sociétés, dans le mois qui suit leur approbation par l'assemblée ordinaire annuelle des associés : les comptes annuels, le rapport de gestion, la proposition d'affectation du résultat soumis à l'assemblée et la résolution votée.

1.3 - RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE :

Les résolutions que nous vous soumettons correspondent à nos propositions. Nous espérons qu'elles auront votre agrément et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à votre gérant.

Nous restons à votre entière disposition pour vous fournir toutes précisions ou renseignements complémentaires que vous pourriez souhaiter.

2. AFFECTATION DES RESULTATS

Après avoir approuvé, s'il y a lieu, les comptes qui vous sont soumis, nous vous demanderons de bien vouloir procéder à l'affectation des résultats. Nous vous proposons d'affecter le bénéfice net de 526 714 € de la manière suivante :

- au poste réserve légale	:	200 €
- au poste report à nouveau pour	:	526 514 €

Le montant des réserves légale s'élèvent à 743 299 €, il est décidé de distribuer un montant de dividendes s'élevant à 500 000 €.

3. SUR LA NOMINATION D'UN COMMISSAIRE AUX COMPTES

La loi pacte commissaire aux comptes 2019 a rehaussé le seuil d'obligation d'un commissaire aux comptes. Le décret du 24 mai 2020 fixe les seuils de nomination des commissaires aux comptes, la nomination d'un commissaire aux comptes est obligatoire dans les sociétés à responsabilité limitée qui à la clôture d'un exercice dépassent les montants de deux au moins des trois critères suivants :

* TOTAL DU BILAN	:	4 000 000 EUROS
* CHIFFRES D'AFFAIRES	:	8 000 000 EUROS
*EFFECTIF MOYEN	:	50 SALARIES.

4. REMUNERATION DE LA GERANCE

Au cours de l'exercice soumis à votre approbation, le gérant a perçu une rémunération pour ses fonctions liées à la gérance s'élevant à 127 111 €.

5. ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

NEANT

6. DIVIDENDES VERSES AU TITRE DES TROIS DERNIERS EXERCICES

NEANT

7. DEPENSES SOMPTUAIRES

NEANT

8. REINTEGRATION DE CERTAINS FRAIS GENERAUX

NEANT

9. PRISE DE CONTRÔLE OU PRISE DE PARTICIPATION SIGNIFICATIVE

NEANT

10. ACTIVITE DES FILIALES ET DES SOCIETES CONTROLEES (LOI DU 12-07-1985)

NEANT

11. EVENEMENTS IMPORTANTS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE SOCIAL

NEANT

12. INFORMATIONS COMPTABLES

NEANT

13. INFORMATIONS JURIDIQUES

NEANT

14. CONVENTIONS RELEVANT DE L'ARTICLE L223-19 DU CODE DE COMMERCE

En application des dispositions de l'article L223-19 du code de commerce, il a été établi un rapport spécial concernant les conventions liant notre société à ses associés.

CONCLUSION :

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner quitus de sa gérance, pour l'exercice écoulé.

Le Gérant

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'G' followed by a vertical line and a horizontal line, with a small flourish at the end.